

Châteaugiron, le 29 septembre 2016

Le Principal

aux élèves de troisième et à leurs parents

Téléphone
02 99 37 57 37

Télécopie
02 99 37 46 04

Mél.
Ce.0352248d
@ac-rennes.fr

34 rue Jules Ferry
35 410
CHATEAUGIRON

Site internet
de l'académie
de Rennes
www.ac-rennes.fr

Objet : information concernant les EPI
et le DNB

Vous trouverez ci-dessous les informations connues
actuellement concernant les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) et les
modalités de délivrance du DNB pour la session 2017.

LES E.P.I. :

Les thématiques choisies par les équipes pédagogiques pour les EPI en classe de troisième
sont les suivantes :

- Monde Economique et Professionnel (avec 2 EPI possibles : l'un concerne un
groupe de technologie et s'appuie sur le Forum des Professionnels qui se tient
au collège et l'autre qui concerne les reste des élèves de 3^{ème} s'appuie sur les
stage en entreprise des élèves)
- Culture et Création Artistique (avec 2 EPI possibles selon les classes :
« Comment se représenter ? » et « Dans quelle mesure la musique a-t-elle
accompagné l'émancipation de la communauté noire aux USA ? »)

Ces EPI seront évalués dans les matières qui y participent et auront une évaluation globale
sous la forme d'une appréciation à l'issue de l'EPI. A la fin de chaque EPI les élèves auront
produit une trace qui variera selon l'EPI (orale, écrite, numérique...).

LE D.N.B. :

- Contrôle Continu des connaissances :

Il s'appuie sur le socle commun de connaissances de compétences et de culture (S3C) qui
comporte 5 domaines :

Lors du dernier conseil de classe de troisième, après concertation et délibération,
l'équipe pédagogique évalue le niveau de maîtrise atteint pour chacune des
composantes du premier domaine et pour chacun des quatre autres domaines du
socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dans le cadre de
l'échelle de référence prévue à l'article D. 122-3 du code de l'éducation. Le chef
d'établissement certifie ce niveau et en porte attestation sur le livret scolaire dans le
bilan de fin de cycle 4.

Pour chacune des quatre composantes du domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » et pour chacun des quatre autres domaines de formation du socle commun de connaissances (méthodes et outils pour apprendre, formation de la personne et du citoyen, systèmes naturels et systèmes techniques, représentation du monde et de l'activité humaine) de compétences et de culture une évaluation chiffrée est faite :

- 10 points si le candidat obtient le niveau « Maîtrise insuffisante » ;
- 25 points s'il obtient le niveau « Maîtrise fragile » ;
- 40 points s'il obtient le niveau « Maîtrise satisfaisante » ;
- 50 points s'il obtient le niveau « Très bonne maîtrise ».

Le contrôle continu est donc évalué sur 400 points : 50 points pour chaque composante du domaine 1 et 50 points pour chacun des 4 autres domaines

Téléphone
02 99 37 57 37

Télécopie
02 99 37 46 04

Mél.
Ce.0352248d
@ac-rennes.fr

34 rue Jules Ferry
35 410
CHATEAUGIRON

Site internet
de l'académie
de Rennes
www.ac-rennes.fr

Peuvent s'y ajouter les points obtenus pour un enseignement de complément que le candidat a suivi (langues et cultures de l'antiquité – Latin) et s'il a atteint (10 points) ou dépassé (20 points) les objectifs d'apprentissage du cycle.

- Epreuves terminales :

L'examen se compose de trois épreuves : deux épreuves écrites (portant sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie, d'une part ; de français, histoire et géographie, enseignement moral et civique, d'autre part) communes à l'ensemble des candidats, une épreuve orale passée en établissement.

Première épreuve écrite : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie d'une durée de 3 heures

L'épreuve se compose de deux parties, séparées par une pause de quinze minutes :

- une première partie, d'une durée de deux heures, porte sur le programme de mathématiques.
- une seconde partie, d'une durée d'une heure, porte sur les programmes de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie. Pour chaque session de l'examen, le choix des deux disciplines concernées sur les trois est opéré par la commission nationale d'élaboration des sujets. Pour la deuxième partie de l'épreuve, le sujet se compose, pour chaque discipline, d'un ou plusieurs exercices d'une durée de trente minutes répartis en deux sous-parties.
- l'ensemble de l'épreuve est notée sur 100 points (50 points pour chacune des deux parties)

Seconde épreuve écrite : français, histoire et géographie, enseignement moral et civique d'une durée de 5 heures

L'épreuve se compose de deux parties :

- une première partie, d'une durée de trois heures, évalue principalement la capacité des candidats à comprendre, analyser et interpréter des documents et des œuvres

Téléphone
02 99 37 57 37

Télécopie
02 99 37 46 04

Mél.
Ce.0352248d
@ac-rennes.fr

34 rue Jules Ferry
35 410
CHATEAUGIRON

Site internet
de l'académie
de Rennes
www.ac-rennes.fr

qu'ils soient littéraires, historiques, géographiques, artistiques ou qu'ils relèvent du champ de l'enseignement moral et civique ; cette première partie se divise en deux périodes, séparées par une pause de quinze minutes ;

Première partie, première période : histoire et géographie, enseignement moral et civique (2 heures) avec 3 exercices :

Exercice 1 : analyser et comprendre des documents (20 points) ;

Exercice 2 : maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques ou géographiques (20 points)

Exercice 3 : mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points)

Première partie, deuxième période : français (1 heure)

Comprendre, analyser et interpréter (20 points)

- une deuxième partie, d'une durée de deux heures, évalue principalement la capacité des candidats à rédiger un texte long.

Dictée et réécriture (30 minutes) La dictée (5 points) La réécriture (5 points)

Travail d'écriture (1 h 30) : Deux sujets portant sur la thématique du corpus de français sont proposés au candidat, qui traite, au choix, l'un des deux (20 points)

L'ensemble de l'épreuve est notée sur 100 points.

Épreuve orale : soutenance d'un projet

Durée de l'épreuve : 15 minutes

Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelle.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Dans le cas d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury. Le cas échéant, le candidat peut être guidé par le jury pour mener à bien son exposé personnel. La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser quinze minutes.

Si l'épreuve est collective, dix minutes d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient, précèdent quinze minutes de reprise avec l'ensemble du groupe. Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le projet.

Évaluation de l'épreuve : l'épreuve est notée sur 100 points :

- maîtrise de l'expression orale : 50 points ;
- maîtrise du sujet présenté : 50 points.

L'épreuve orale se déroulera courant mai 2017 et les épreuves écrites les jeudi 22 et vendredi 23 juin 2017.